

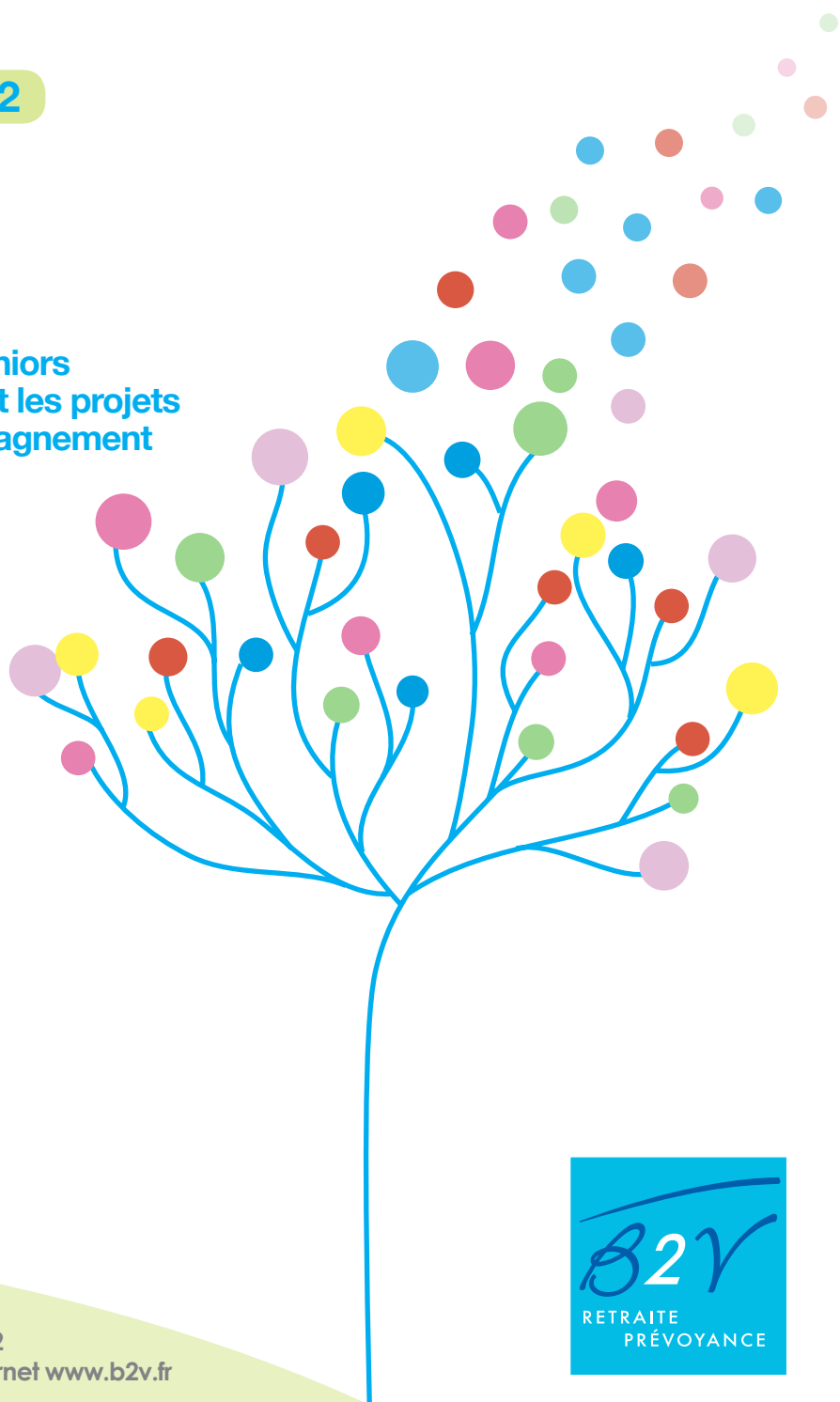
Prix B2V

SENIORS
AUTONOMIE SOLIDARITE
SOLIDARITE AUTONOMIE SENIORS
SENIORS SOLIDARITE
AUTONOMIE SOLIDARITE AUTONOMIE
SENIORS

Pour encourager l'innovation sociale

1^{ère} édition 2011/2012

Le Prix B2V Solidarité Autonomie Seniors récompense et valorise les actions et les projets innovants qui participent à l'accompagnement du vieillissement.



Dotation de 50 000 euros
Date limite de dépôt des dossiers : le 31 janvier 2012
Dossier de candidature à télécharger sur le site internet www.b2v.fr



Quelles sont les 4 thématiques ?

Encourager la participation sociale des retraités

Pour bien vieillir, la participation sociale est aussi déterminante que la santé : elle procure un lien relationnel et le sentiment d'être utile et intégré à la société.

B2V souhaite soutenir les initiatives visant à favoriser la participation sociale des retraités :

- les actions visant à maintenir ou créer du lien social, y compris dans un cadre intergénérationnel, dont les retraités sont acteurs à part entière et non simples bénéficiaires de l'action,
- les actions contribuant à l'engagement des retraités en faveur de personnes en difficulté : mise en réseau, formation, adaptation des modalités de bénévolat à leurs aspirations...

Favoriser le maintien de l'autonomie à domicile des personnes âgées dépendantes

Du fait de l'augmentation attendue du nombre de personnes en perte d'autonomie et de la diminution parallèle du nombre et/ou de la disponibilité des aidants familiaux, il importe de développer, en appui de l'aide humaine classique, de nouvelles solutions complémentaires pour faire face aux besoins présents et futurs.

B2V tient à encourager la diversification des réponses susceptibles d'améliorer l'accompagnement et la qualité de vie des personnes âgées dépendantes vivant à domicile, notamment sur le plan de :

- l'offre de service,
- l'habitat,
- les transports...

Soutenir les retraités en situation de précarité

Parmi les retraités à faibles ressources, certains connaissent des difficultés supplémentaires qui les entraînent dans des situations de précarité, tant du point de vue de leur santé que de leur vie sociale.

B2V veut apporter son soutien aux initiatives dont le but est de lutter contre la précarisation des retraités à faibles revenus :

- les actions de lutte contre l'isolement,
- les actions d'aide à l'accès aux soins ou aux droits.

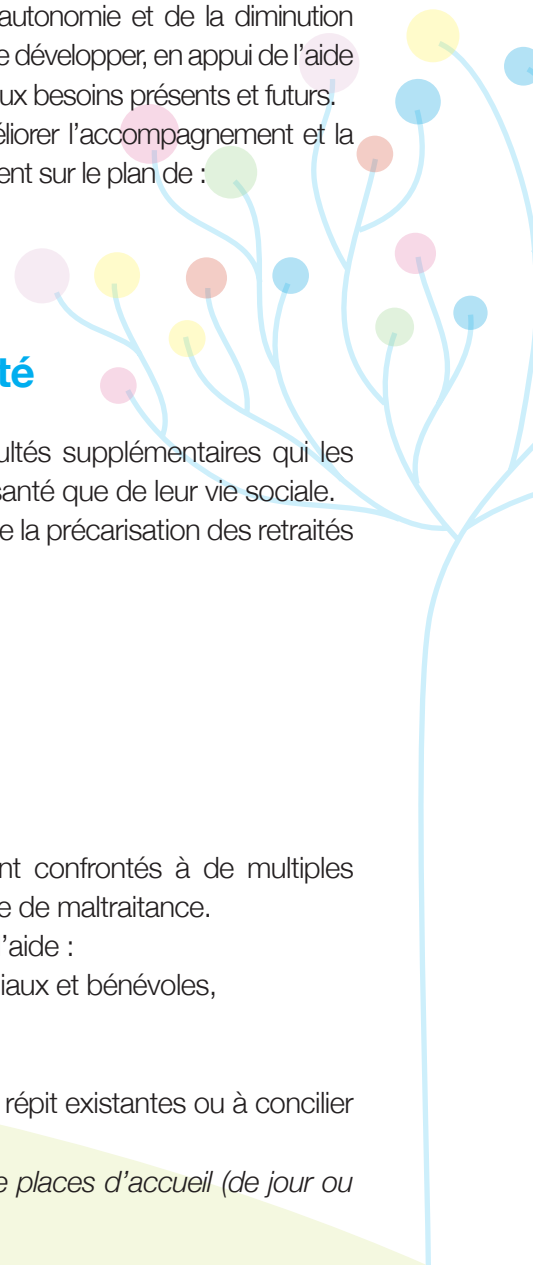
Soutenir les aidants familiaux et bénévoles de personnes âgées dépendantes

Les aidants de personnes âgées dépendantes (famille, bénévoles) sont confrontés à de multiples difficultés qui peuvent les entraîner vers des situations d'épuisement, voire de maltraitance.

B2V souhaite favoriser les actions prévenant les situations de rupture de l'aide :

- les initiatives visant à détecter et évaluer les besoins des aidants familiaux et bénévoles,
- les actions d'information et de formation des aidants,
- les propositions de soutien psychologique des aidants,
- les actions qui aident les aidants familiaux à recourir aux solutions de répit existantes ou à concilier l'aide qu'ils apportent avec leur vie professionnelle.

N'entrent pas dans ce cadre les projets de création ou de rénovation de places d'accueil (de jour ou temporaire) en structure.



Qui peut participer ?

Tout organisme à but non lucratif (association ou organisme public) exerçant son activité sur le territoire français, à l'exception des organismes dont B2V est membre. Sont éligibles :

- les projets innovants s'inscrivant dans l'une des 4 thématiques du Prix B2V Solidarité Autonomie Seniors,
- les projets dont la mise en œuvre a démarré au plus tôt le 1^{er} octobre 2010 ou démarrera au plus tard le 31 décembre 2012,
- les projets ponctuels, à condition qu'ils soient facilement reproductibles ou généralisables,
- les projets dont le financement est assuré indépendamment d'un éventuel soutien financier de B2V.

Quels sont les critères d'appréciation des projets ?

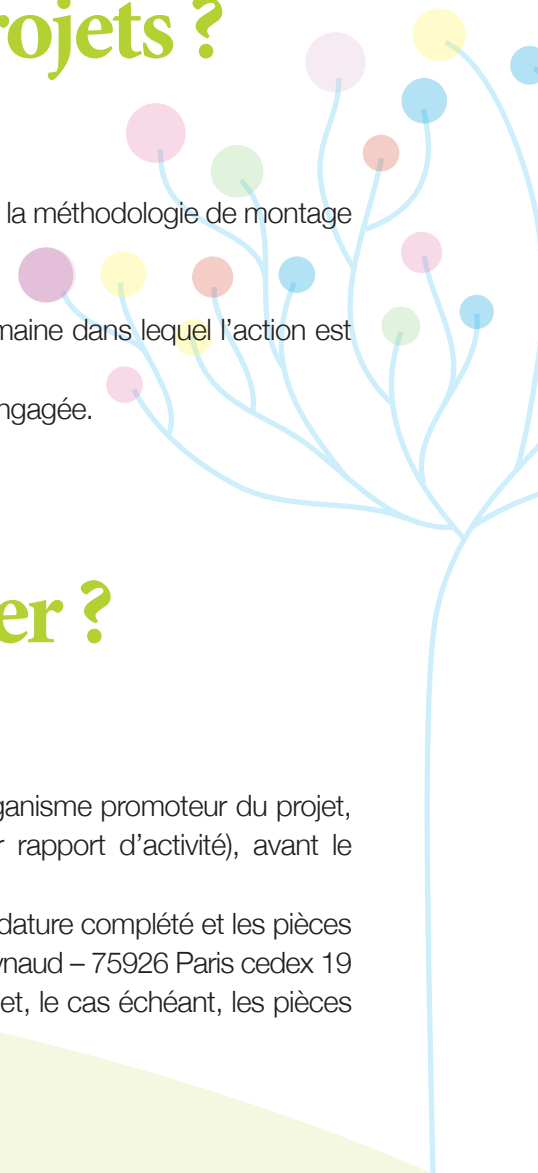
- La pertinence sociale du projet au regard des besoins,
- Son caractère novateur (du point de vue de l'action en elle-même, de la méthodologie de montage de projet ou de tout autre aspect),
- Sa viabilité économique,
- L'expertise du porteur de projet (connaissance et expérience du domaine dans lequel l'action est menée),
- La capacité du porteur de projet à pérenniser l'action envisagée ou engagée.

Comment postuler ?

Téléchargez le dossier de candidature sur notre site www.b2v.fr.

Renvoyez votre dossier complet (dossier de candidature, statuts de l'organisme promoteur du projet, bilan et compte de résultats de la dernière année écoulée, et dernier rapport d'activité), avant le 31 janvier 2012, à la fois :

- par voie postale (le cachet de la poste faisant foi), le dossier de candidature complété et les pièces annexes : B2V - Prix « Solidarité Autonomie Seniors » - 6 rue Émile Reynaud – 75926 Paris cedex 19
- et par courriel, le dossier de candidature complété (en format Word) et, le cas échéant, les pièces annexes disponibles (en format Word, Pdf ou Excel) : prixb2v@b2v.fr



Quels sont les prix ?

4 prix sont décernés :

- Prix spécial : 20.000 €
- 1^{er} prix : 15.000 €
- 2^e prix : 10.000 €
- 3^e prix : 5.000 €

Les actions primées seront également valorisées par une communication.

Quelles sont les étapes de sélection ?

- Après réception des dossiers de candidature, une première sélection sera établie parmi les dossiers complets. Cette sélection sera ensuite présentée au Jury, composé de membres des Commissions sociales des Institutions de retraite membres de B2V.
- Les Lauréats des 4 prix s'engagent à accepter que B2V communique dans les médias sur les projets primés. L'attribution d'un prix entraînera la signature d'une convention d'engagement entre le porteur de projet et B2V.

Qui sommes-nous ?

B2V est un groupe paritaire de protection sociale multi-professionnel au service des entreprises de l'Assurance, de l'Enseignement privé et de nombreux autres secteurs d'activité. B2V gère la protection sociale de 65 000 entreprises et 900 000 salariés et retraités.

Dans le cadre de l'Action sociale de ses 3 institutions de retraite membres (CIRESA, IRICASA, CREPSA), B2V organise la première édition du Prix intitulé « Solidarité Autonomie Seniors ».

Cette opération a pour but de rechercher et soutenir les projets innovants concernant l'accompagnement du vieillissement.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site www.b2v.fr

Vous y trouverez le dossier de candidature, le règlement de participation et la convention d'engagement du Lauréat (pour information).